

faits, par la raison, ils doivent être traités comme des enfants, à qui échappe la responsabilité de leurs actes, et qu'il est ainsi ridicule que coupable d'avoir révoqué, pour s'enparer d'un fou, à des moyens que l'on emploie, à la dernière extrémité seulement, contre les bandits accablés qui ne veulent pas se laisser pendre. — CHARLES CANIVET. (Journal de Paris.)

### Discours de M. Lockroy.

Dans une réunion privée tenue samedi à Aix, M. Edouard Lockroy a prononcé un discours dont nous détachons les passages suivants :

« On n'a point encore raconté le 18 mars. La conduite du parti et la responsabilité des événements incombent alors, par la force des choses, aux députés de Paris. Il leur appartient, en ce moment, de décider s'ils devraient intervenir entre les combattants.

« Le sujet est délicat, je tiens à préciser ma pensée pour deux raisons : la première, pour la rendre claire; la seconde, pour que nos adversaires ne s'emparant pas de ma phrase et ne me fassent pas dire ce que je ne dis pas. Il y avait alors, à Paris, deux choses parfaites, tant disaient : le gouvernement de l'Hôtel-de-ville et la population parisienne. Du gouvernement de l'Hôtel-de-ville nous n'avons pas à nous occuper : c'est l'affaire de l'histoire. Mais nous devons nous occuper de la population parisienne. Cette population était, à la fois, très-irritée de la capitulation et très-effrayée de ce qui se passait à Bordeaux et à Versailles. Elle avait horreur de la restauration royaliste qu'il lui semblait qu'on préparait et qu'on préparait en effet. Et c'est d'elle que M. Thiers, qui n'est point suspect, devait dire plus tard : « Elle a été égarée par le patriotisme. »

« Ah ! il est impossible de songer sans angoisse à ces heures tragiques ! L'arrachement de nos deux provinces, le tribut à l'Allemagne, la dispersion de nos armées, la dévastation, la ruine, le deuil, la mort, tout cela à la fois !

« Que de colères, que de rage, que de désespoirs dans nos cœurs ! Oh ! aussi, comme on rendra justice à Paris, un jour : Mais quoi ! M. Thiers lui-même, M. Thiers qui a assiégé Paris, M. Thiers n'a-t-il pas commencé déjà ? Oui, on rendra justice à ce Paris calomnié d'abord, décapité ensuite ; à ce Paris affolé par cinq mois de siège, et que la capitulation exaspérèrent ; à ce Paris qui voyait déjà la domination ultramontaine succéder à l'occupation allemande ; qui sortait de l'empire et qui se sentait trébucher dans une monarchie !

« En quoi consistait la république de principes ? A ne pas abandonner cette population parisienne à elle-même : à faire appel à sa raison et à son patriotisme ; à la grouper autour de ses représentants, et appuyé sur elle, à empêcher une guerre civile qui ne pouvait causer que des malheurs et qui allait servir de prétexte à une réaction formidable. Pour arriver à cela, il fallait, dans Paris même, les chefs les plus connus du parti républicain, ceux qui, alors inspiraient confiance à tous. Et il fallait aussi que ces chefs s'emparassent du mouvement qui avait éclaté malgré eux ; mais pour le diriger, le maintenir, sauver la grande ville, éviter les folies, et, en même temps, tenir en respect la réaction versaillaise.

« Les représentants du parti républicain n'auraient pas dû se borner là. Ils devaient en même temps s'adresser aux républicains de province qui, incertains alors et surpris, cherchaient des conseillers et des guides, et n'en trouvaient point et ne pouvaient rien comprendre à ces événements incompréhensibles. Ils leur devaient demander de se joindre à eux.

« Ce programme était-il possible à remplir ? Je le crois. En tout cas, il pouvait être essayé. Mais comment n'aurait-il pas été rempli ? Et que grand fait n'a pas alors frappé tout le monde ? Ce sont les démarches faites spontanément par les conseils municipaux de presque toutes les grandes villes, pour supplier M. Thiers de cesser les hostilités ? N'est-ce pas une preuve évidente, éclatante, que le pays tout entier attendait qu'un signal pour se lever en travers des combattants, pour arrêter le sang qui coulait ? Eh ! comment la France ne se serait-elle pas mise tout entière derrière ceux qui auraient dit à M. Thiers : « Nous voulons la paix, et, en retour de la paix, nous ne demandons au gouvernement que deux choses : la dissolution de la République ? »

« Le parti républicain avait besoin de M. Thiers, mais M. Thiers avait plus besoin encore du parti républicain. C'est le parti républicain qui était sa force et sa raison d'être. Sans le parti républicain, que pouvait-il ? Rien. Il tombait. Et vous croyez que M. Thiers n'aurait pas cédé devant l'humanité des villes de France ? devant les injonctions du parti républicain tout entier ? Allons donc !

« Combien de malheurs on aurait ainsi évités ! Quel résultat immense on aurait atteint !

« Telle était, selon nous, la politique à suivre. On ne la suivit point.

« Un état légal existe qui peut être et qui doit être modifié dans un sens républicain ; nous n'avons plus de coup de force parlementaire ou extra-parlementaire à craindre ; en voilà assez de mauvais marchés, de concessions trop larges et de renoncements ! Si le parti républicain radical, qui n'est pas le plus nombreux à l'Assemblée, mais dont on a besoin, a encore, et par la force des

choses, quelque contrainte à passer, que de soit, au moins, un contrat sérieux, dont il tire un bénéfice clair, net, et proportionné au service.

« On l'a accusé depuis trois ans, ce parti, d'être exclusivement composé de furieux, d'énergumènes, d'enragés, de buveurs de sang. Eh bien ! il a donné et il donne encore tous les jours les preuves d'une modération absolue et d'une douceur qui frise l'insensibilité. Qu'ont fait ces énergumènes, ces furieux ? Ni l'état de siège dans quarante-trois départements, ni les vexations administratives, ni les vexations préfectorales, ni la tyrannie ministérielle n'ont pu causer la moindre émeute, le moindre trouble électoral, le moindre bruit. Partout l'ordre a été respecté. A la Chambre, même sagesse.

« Les représentants du parti radical se sont montrés plus tranquilles et plus patients qu'il n'était raisonnablement permis d'y penser. Un homme d'Etat illustre, qui ne partage point leurs opinions, et qui souvent les a combattues, a constaté lui-même, ces jours-ci, cette abnégation étonnante.

« Cela est bon. Il est bon que la justice fut faite de toutes les calomnies et de toutes les injures que débitait la réaction. Il était utile que le parti républicain montrât qu'il savait être pratique et modéré. Mais aujourd'hui, la preuve faite, bien faite, est même un peu trop faite.

« Il ne faudrait pas pousser, jusqu'à devenir systématiquement dupes, la fureur d'être des agneaux.

« Ce qu'il faut qu'on sache, aussi, c'est que le parti radical doit se retrouver, dans les Assemblées futures, ce qu'il était autrefois, et qu'il doit pour suivre, pacifiquement, légalement, mais aussi énergiquement, la réalisation de son programme. Ce programme, on le connaît. Il n'a rien de déraisonnable ni d'excessif. C'est celui qui a été signé par presque tous les représentants du parti radical lors de leur élection, celui qui comprend l'instruction laïque, le droit d'association, l'impôt sur le revenu, la réforme de l'impôt, l'amnistie, la liberté de la presse, etc., etc., toutes ces réformes enfin, depuis si longtemps attendues, et qui seules peuvent faire de la France une nation libre.

« Il faut qu'il soit entendu que, dans les Chambres futures, le parti radical ne se compromettra plus par aucune alliance douteuse ; que, sans être fermé à personne, il demandera des gages à ses alliés ; qu'il reprendra sa place à l'avant-garde du parti républicain ; qu'il affirmera ses revendications ; que, sans cesser d'être pratique, il reviendra lui-même ; qu'il luttera franchement contre ses nouveaux ennemis, et qu'assuré du triomphe dans l'avenir, il poursuivra, sans exagérations comme sans faiblesses, la grande œuvre révolutionnaire. »

### LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 26 octobre.

On avait annoncé hier prématurément une réunion du Conseil des ministres ; elle n'a eu lieu qu'aujourd'hui. On attribue à cette réunion une importance exceptionnelle : ce conseil aurait à décider s'il convient que le maréchal-président adresse un message à l'Assemblée. Du moins, cela se dit. Je ne puis encore, à l'heure où je commence cette lettre, vous affirmer que ce renseignement soit vrai ou faux.

Il nous est bien difficile de concilier le langage des feuilles dévouées au ministère avec les affirmations de celles qui lui sont hostiles. Nous entendons déclarer d'un côté que M. Buffet et tous ses collègues n'ont cessé un instant d'être d'accord sur toutes les questions, notamment sur la question électorale ; de l'autre côté les journaux républicains annoncent avec une égale assurance que MM. Dufaure et Léon Say sont résolus à ne pas suivre M. Buffet dans sa campagne contre les républicains. L'un d'eux va plus loin encore : l'Opinion nationale, qui compte M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat à la justice, parmi les membres de son comité de direction, fait savoir que MM. Dufaure et Léon Say viennent d'être éclairés par les députés arrivés à Paris sur la politique réactionnaire de M. Buffet, et sur l'abus qu'il fait de son autorité de ministre de l'intérieur ; qu'en conséquence ils sont prêts à rompre avec lui. Il nous semble que, en cette occurrence, l'Opinion nationale prend ses désirs pour des réalités ; et, si elle était exactement renseignée, il faudrait reconnaître que MM. Say et Dufaure sont bien coupables et tout à fait sans excuses de conserver leurs portefeuilles dans de pareilles conditions.

La vérité est que M. Dufaure est un adversaire déclaré des radicaux, que sur ce point il n'a jamais cessé d'être d'accord avec M. Buffet ; sur la loi électorale il est encore complètement en conformité d'opinion avec lui et qu'il défendra très-énergiquement le scrutin uninominal. M. Léon Say est le type du centre-gauche ; il n'a pas à parler proprement d'opinion arrêtée sur quelque question que ce soit, pas plus sur la loi électorale que sur toute autre ; le mode de scrutin lui est indifférent, c'est un conservateur qui donnera l'accablé au plus intransigeant de l'extrême gauche sans croire que cela lui à conséquence. Il est parfaitement homme à s'abstenir pour ne pas figurer dans une minorité si le cabinet était un jour battu dans un débat parlementaire, de façon à se rendre possible pour une nouvelle combinaison ministérielle.

En ce moment toute la question est de savoir sur quel terrain se portera la lutte entre le ministère et l'opposition. Discutera-t-on immédiatement la loi électorale, ou bien le gouvernement devra-t-il préalablement répondre à une interpellation sur sa politique intérieure et obtenir un vote de confiance. Les radicaux ont accepté la proposition de M. Buffet concernant la priorité à donner à la loi électorale, ce n'est pas évidemment pour complaire au ministre de l'intérieur ; mais ils redoutent qu'un débat sur une interpellation ne révèle les dissentiments des constitutionnels, c'est-à-dire de ceux qui ont voté la constitution, et surtout que le maréchal se constitue, immédiatement après la retraite éventuelle de M. Buffet, un ministère extra-parlementaire.

Certains membres du centre-gauche, les plus impatients, qui voient toujours les portefeuilles fuir devant eux, comme M. Ricard, voudraient bien donner la priorité à une interpellation, dans l'espérance que, d'une façon ou d'une autre, M. Buffet soit amené à donner sa démission.

On m'assure que le conseil des ministres a dû s'occuper de la note du Journal des Débats dont je vous parlais hier. Ou bien le Journal des Débats publierait demain une lettre de M. Léon Say déclarant qu'il a été étranger à la rédaction de cette note, ou bien il contiendrait un commentaire explicatif de cette note.

Une conférence a eu lieu aujourd'hui entre MM. Buffet et d'Audiffert-Pasquier au sujet de la prochaine fixation de l'ordre du jour.

Il est de nouvelle question de la présentation d'un projet de loi sur la presse.

Il vient d'être fait officiellement un travail intéressant sur 270 jours aux plus importants de province : 270, centre droit, droite, extrême droite, bonapartistes se prononcent pour le scrutin d'arrondissement ; 123, radicaux, républicains, légitimistes et deux ou trois bonapartistes, se prononcent pour le scrutin de liste.

Une petite comédie a été jouée avant-hier place St-Georges. Rendez-vous avait été pris par un certain nombre de républicains pour faire une ovation à M. Thiers ; celui-ci s'y est prêt de bonne grâce. Au lieu de monter en voiture comme il l'a l'habitude sous la voûte qui sépare ses appartements de l'habitation de son portier, il a envoyé sa voiture stationner dans la rue ; puis il a traversé à pied le jardin qui est devant sa maison et s'est montré à pied à la foule qui l'attendait. Les frères et amis ont crié : Vive Thiers ; vive la république ! M. Thiers était radieux ; voilà avec quoi on essaie de le consoler de ne plus être président.

(Autre correspondance.)

Paris, 26 octobre 1875.

Le projet d'une seconde campagne contre les bonapartistes, en vue d'obtenir un nouveau groupement des éléments parlementaires qui ont fait le 25 février, est entré dans la phase active ; c'est le discours d'Ajaccio qui a fourni le prétexte recherché. De très grands efforts se continuent près du gouvernement pour qu'il demande, à la rentrée, une autorisation de poursuites contre M. Rouher ; sur cette autorisation s'échafauderaient de nouvelles enquêtes et quelques rapports Savary. Les groupes du centre, effrayés comme il y a dix mois, se prêtent encore une fois, espèrent-ils, à de mutuelles concessions.

Ju-qu'ici le gouvernement n'a pas pris la décision qu'on réclame de lui. On le dit très perplexe, le cabinet hésitant à jeter définitivement les députés de l'appel au peuple dans l'opposition, au moment où de si graves questions vont se poser dans le parlement.

Parmi les officieux on dit que le conseil des ministres de ce jour doit avoir une certaine importance ; il s'occuperaient des mesures à prendre contre les discours et la propagande bonapartiste, et des questions qui, d'après le Journal des Débats, divisent le ministère. On se demande si une modification ministérielle pourra être évitée avant l'ouverture de la session ?

Des tentatives ont été faites récemment pour rapprocher le prince Napoléon de l'ex-impératrice. C'est la reine de Hollande qui, dans sa récente visite à Arenberg, s'est faite l'ambassadrice de genre de Victor-Emmanuel. Elle n'a obtenu qu'une réponse dilatoire, — le parti impérialiste ne devant, lui-même, prendre aucune résolution ni inaugurer aucune action, avant que les élections générales ne se soient accomplies.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, a prié la faculté de médecine de Paris, de lui présenter le professeur qu'elle désire avoir pour doyen, en remplacement de M. Wurtz, l'assurant à l'avance que ce choix serait ratifié. L'Assemblée des professeurs paraît disposée, en grande majorité, à présenter M. Vulpian, bien connu par ses opinions libres-penseuses. M. Ganarret, qui se porte candidat, aurait les suffrages de ceux de ses collègues, en minorité cependant, qui représentent le matérialisme à la Faculté de médecine parisienne.

DE SAINT-CHERON.

### ETRANGER

ESPAGNE. — L'Univers a reçu la dépêche suivante :

Hendaye, 25 octobre, 11 h. 25 m. « Devant Lumbier, 24 octobre, 8 h. matin. — L'ennemi, fort de 30 bataillons, 3 régiments de cavalerie et avec 36 canons, a attaqué hier nos positions de la Trinité de Lumbier conquises trois jours auparavant par le brigadier La

rumbes, avec le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> bataillons navares, et de l'artillerie. Il a attaqué également nos positions sur la route de Lumbier à Navasque : il a été repoussé sur toute la ligne avec de grandes pertes, malgré l'infériorité numérique de nos troupes, qui se composaient de 5 bataillons, et de 2 escadrons appuyés par 8 canons. L'ennemi a lancé environ 4.000 obus. Nous ne pouvons pas encore apprécier nos pertes dans cette brillante affaire.

« L'ennemi s'est obstiné longtemps, mais sans succès, à reconquérir la hauteur de la Trinité. Il a chargé trois fois à la baïonnette ; toujours il a été repoussé avec de grandes pertes et en laissant beaucoup de prisonniers.

« Pendant ce temps, le comte de Caserte et le duc de Parme, avec deux bataillons, défendaient la route de Navasque, sur laquelle l'ennemi ne put s'avancer d'un pas. »

Hendaye, 26 octobre, 1 h. 30 s.

Le général Quesada, qui était à Vittoria, a fait un mouvement sur Salvatierra et Salinas et s'est emparé de quelques hauteurs.

On n'attache pas généralement d'importance à cette opération, qui paraît avoir eu surtout pour but d'appeler l'attention des forces carlistes qui attaquent Lumbier.

De son côté, l'Union a reçu d'un de ses amis le télégramme suivant :

« Bayonne, 25 octobre, « Une victoire a été remportée hier à Lumbier, par les carlistes, contre 30 bataillons commandés par Quesada. « C'étaient les généraux Cervero et le comte de Caserte qui commandaient les forces carlistes. »

### BULLETIN ECONOMIQUE

Le président de la Chambre de commerce de Lille a adressé la lettre ci-jointe à chacun de MM. les députés du Nord et du Pas-de-Calais :

Lille, 25 octobre 1875.

Dans la conférence qui a eu lieu le 21 de ce mois, à la Chambre de commerce de Lille, entre les délégués des Chambres de commerce et Chambres consultatives du Nord et du Pas-de-Calais, et MM. les députés des deux départements, il a été convenu :

1<sup>o</sup> Que la Chambre de Lille, avec le concours de MM. les délégués, rédige une formule de projet de loi pour affranchir les associés en non-collectif de la taxe établie par la loi du 29 juin 1872 ;

2<sup>o</sup> Que MM. les députés présents, aussitôt la réunion de l'Assemblée, déposeraient cette formule, ou une formule équivalente, à titre de projet de loi d'initiative parlementaire, en réclamant l'urgence, et qu'ils s'efforceraient auparavant de recueillir les signatures du plus grand nombre possible de leurs collègues des divers départements.

J'ai l'honneur de vous adresser plusieurs exemplaires de la formule qui a été rédigée en vertu de ces résolutions.

« Il vous paraîtra sans doute que cette rédaction laisse intacte la jurisprudence de la Cour de Cassation, en limitant sa juste application à un genre spécial de sociétés dont la prétention serait d'éviter en même temps l'impôt de la patente et celui du revenu.

« Permettez-moi donc de compter sur votre concours et d'appeler votre attention sur la date menaçante du 20 novembre, en dedans laquelle il faut payer la taxe, sous peine d'amende, si la loi n'est pas réformée.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président de la chambre de commerce de Lille.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 juin 1872 est ainsi conçu :

« Indépendamment des droits de timbre et de transmission établis par les lois existantes, il est établi, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1872, une taxe annuelle et obligatoire : 1<sup>o</sup> sur les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des actions de toute nature ; des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles, quelle que soit l'époque de leur création ; 2<sup>o</sup> sur les arrérages et intérêts annuels des emprunts et obligations des départements, communes et établissements publics, ainsi que des sociétés, compagnies et entreprises ci-dessus désignées ; 3<sup>o</sup> sur les intérêts, produits et bénéfices annuels des parts d'intérêts et commandites dans les sociétés, compagnies et entreprises dont le capital n'est pas divisé en actions. »

La Chambre de commerce de Lille, d'accord avec les délégués des Chambres du Nord et du Pas-de-Calais, propose d'ajouter à cet article un article additionnel ainsi conçu :

« La susdite taxe n'est pas applicable aux associés en non collectif, assujettis comme tels à l'impôt de la patente. »

CONGRES INTERNATIONAL DE TURIN

Pour l'unification du numéro des fils

Turin, 22 octobre.

Je vous envoie un peu tard le compte-rendu de la séance du 16 octobre. A l'ouverture de cette séance, le président, M. Pacher, a fait connaître les noms des membres du congrès qui ont été décorés :

Ont été nommés grand-officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, M. Pacher, de Vienne, président du congrès ; commandeurs : MM. Lasagno, président de la chambre de commerce de Turin ; Kend, représentant du gouvernement belge ; le baron Carboni, de Milan ; offi-

ciers : MM. Groths, de Berlin ; M. Mandorff, de Verviers ; chevaliers : MM. Gron, de Copenhague ; Duckerts, de Verviers ; Musin, de Roubaix, et Perros, de Paris ; Peyrot, rapporteur ; Dubut, de Ferrare.

M. Rey, de Turin, a été nommé commandeur de Saints-Maurice-et-Lazare. M. Dubut présente ensuite son rapport sur le résultat des délibérations de la commission nommée et qui a été chargée d'examiner à nouveau la question de conditionnement des soies, concluant à réduire à 120 degrés centigrades la température de l'essai et la tolérance à 11 o/0.

M. Duckerts, de Verviers, donne ensuite lecture des taxes de tolérance fixées pour les différents textiles, et qui sont de 18 1/4 o/0 pour la laine peignée ; de 17 o/0 pour la laine filée ; de 8 1/2 o/0 pour le coton ; de 12 o/0 pour le lin ; de 12 o/0 pour le jute (plante de l'Inde), de 13 1/2 o/0 pour les étoupes ; de 11 o/0 pour la soie, comme il a été dit plus haut.

Le congrès décide que non-seulement les lettres du président, mais des adresses seront présentées aux princes, à la chambre de commerce de Turin, au conseil provincial, au syndic, à la municipalité, à la Société promotrice des industries nationales, pour les remercier du sympathique accueil fait au congrès.

Le congrès décide aussi qu'une adresse sera remise à S. M. le roi Victor-Emmanuel et à M. Finali, ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Pacher, président, nomme tous ceux qui ont favorisé et préparé l'œuvre du congrès et il désire voir se créer une Société s'occupant de ce qui se rapporte aux textiles.

M. Finali remercie les membres du congrès qui ont voulu lui voter une adresse, et déclare le congrès clos.

Après la séance, un grand nombre de membres se sont réunis pour mettre à exécution la proposition de M. Pacher et jeter les bases d'une nouvelle institution, résultant du congrès, et dont l'utilité et l'importance sont reconnues.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

« Considérant que les discussions qui ont eu lieu au congrès industriel ont démontré combien de questions importantes restent à résoudre dans l'industrie des filés, et qu'elles ne peuvent être résolues qu'à la suite d'études spéciales, faites par des hommes compétents, décide :

1<sup>o</sup> Il est fondé une Société internationale pour les industries textiles ;

2<sup>o</sup> Il est constitué un comité provisoire pour traduire en actes le projet de société ;

3<sup>o</sup> Le baron Eugène Cantoni, de Milan, vice-président du congrès, est nommé président de ce comité ;

4<sup>o</sup> M. Cantoni nommera le vice-président et les secrétaires du comité provisoire ;

5<sup>o</sup> Les membres de la réunion se déclarent membres de la Société internationale des industries textiles ;

6<sup>o</sup> Les nominations des nouveaux membres seront faites par le comité.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens, qu'une conférence aux futurs volontaires d'un an aura lieu à la mairie mardi 2 novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi.

On sait que MM. Seney et Verin, de Roubaix, élèves de nos écoles chrétiennes et qui ont obtenu la mention très-bien aux examens pour le volontariat d'un an, avaient formulé une demande appuyée, à l'unanimité, par le conseil municipal, pour obtenir le dégrèvement de tout ou partie de la prestation de 1500 francs, imposée aux volontaires.

Nous apprenons, non sans étonnement, que la demande de ces jeunes gens, intéressants et dignes d'être soutenus, n'a pas été accueillie par l'autorité supérieure. C'est avec peine que nous enregistrions une décision aussi fâcheuse que nous ne saurions nous expliquer, car il y a des candidats qui ont été plus heureux et dont les familles sont pourtant autrement fortunées que celles de MM. Verin et Seney.

La Faculté des lettres ouvrira le lundi 22 novembre prochain, à huit heures du matin, au siège de la Faculté, rue de l'Université, à Douai, sa première session de 1874-76, pour la collation du grade de licencié.

Les candidats devront faire parvenir au secrétaire de la Faculté, avant le 10 novembre, les pièces nécessaires.

On publie, à propos du moulage de la tête de Carpeaux, les détails suivants qui intéresseront les nombreux amis du grand artiste :

Quand une personne aimée vient à mourir, les parents, les amis s'efforcent de recueillir tout ce qui peut la rappeler matériellement à leur souvenir.

Lorsque Carpeaux eut rendu le dernier soupir, un de ses élèves qui l'avait tout particulièrement veillé avec dévouement, M. Scoto, voulut conserver les traits du maître vénéré, dans leur expression finale, arracher à la mort la physionomie dernière de l'éminent artiste.

Il faisait nuit. A la lueur vacillante des bougies qui éclairaient la couche funèbre, M. Scoto procéda à son douloureux travail, avec tout le soin et le respect

que lui imposait une sentimentale mission.

Chacun connaît, au moins superficiellement, l'opération du moulage. La figure du défunt est enduite d'huile ou d'un corps gras pour éviter toute adhérence ; puis l'on couvre le tout d'un masque complet de plâtre.

Lorsque celui-ci est sec, on le détache, et l'on obtient ainsi une reproduction absolument fidèle, en creux, un moule de la figure modelée.

On tire alors de ce moule, par le coulage, une autre épreuve en relief qui a toute la finesse du premier masque, et, par conséquent du visage lui-même.

Tel est le travail qu'exécuta, les larmes aux yeux, le jeune sculpteur. Nous ne jurions pas que la main ne lui trembla pas vingt fois en l'exécutant.

Avant-hier, le séchage de cette dernière épreuve était complet, et M. Scoto la confia à un de ses amis, M. Brame.

M. Brame est un de nos marchands artistiques les plus renommés, et c'est dans son salon de la rue Taibout que nous avons pu admirer l'œuvre de M. Scoto.

Chose curieuse : malgré les souffrances terribles qu'il a endurées, Carpeaux est mort avec un visage non convulsé et presque calme.

L'épreuve est, du reste, magnifique et d'une vérité navrante.

Les traits sont tirés, et les os saillants du nez et des pommettes semblent vouloir faire craquer la peau. Le lobe de l'œil est accentué vivement sous la paupière qui semble transparente ; les cheveux et la barbe sont rejetés demi-dépâchés à gauche et à droite. Détail lugubre : quelques cheveux et des poils de barbe sont demeurés adhérents à ce masque de plâtre et complètent involontairement l'impression de tristesse que l'on ressent à l'aspect de cette image du défunt.

L'épreuve que possède M. Brame est unique ; elle va demeurer quelques jours exposée à la vénération des nombreux amis de Carpeaux, après quoi elle sera coulée en bronze.

Nul doute que la reproduction soit également fort belle, mais elle ne pourra forcément conserver l'aspect tristement vrai et réaliste jusque dans sa paleur, du moulage qu'il a été donné d'admirer.

Un établissement de la rue du Forl a été, ce matin, vers 10 heures, le théâtre d'un accident lamentable. Un ouvrier âgé de 40 ans, marié et père de deux enfants, nommé Ferdinand Sneedie et demeurant à Wattrelos, posait à l'aide d'un crochet, une courroie sur sa poulie. Il n'avait pas pris garde qu'il avait la jambe prise dans la courroie, et quand celle-ci se mit en mouvement, le malheureux fut entraîné par elle et enroulé autour de l'arbre de transmission qu'il fit à l'instant de tout son corps un monceau informe de chairs horriblement mutilées. L'écrasement fut tel que des pièces sanglantes rejallèrent jusque sur les murs et les métiers voisins furent teints de sang ; et quand on détacha le corps, les bras et les jambes y tenaient à peine. Cette mort causée dans l'atelier et au dehors un effroi facile à comprendre à cause de circonstances particulièrement atroces qui l'ont accompagné. L'imprudence de Sneedie a causé sa perte. C'est le cas malheureusement le plus ordinaire.

Une saisie importante de lait battu falsifié a été opérée avant-hier, rue de Lannoy, par les soins de M. l'inspecteur des denrées alimentaires. La proportion d'eau était de 35 à 40 o/0, et il n'y avait pas moins de 1,600 litres ainsi dosés. Deux marchands de lait battu seront impliqués dans les conséquences de cette saisie.

Avant-hier, vers 4 heures de l'après-midi, un journalier de 27 ans, nommé Martin Hubert, a voulu, rue de Tourcoing, monter sur un camion conduit au trot, mais il est vrai semblable qu'il avait mal assuré son élan car, il est tombé, et si malheureusement que les roues de la voiture lui ont passé sur les deux jambes. On l'a immédiatement transporté à l'hôpital ; l'état de ses blessures est assez grave.

Ce sont qu'ornements, ce sont qu'astrolabe

Aujourd'hui en changeant le vers on dirait : Ce ne sont que volours, ce ne sont que volés.

Ainsi, rue des Longues-Haies, une dame Moiresonne s'est vu enlever une montre en argent et un porte-monnaie contenant 8 fr. L'auteur présumé du vol est un tisserand de 23 ans qui habitait la même rue, mais s'est hâté de se mettre en sûreté.

M<sup>me</sup> Davrain, marchande de légumes, rue de Mouvaux, on a enlevé une somme de 60 fr. qui était renfermée dans un tiroir de sa maison. Les besoins du ménage l'ayant fait s'absenter de chez elle dix minutes, ce temps suffit au voleur pour s'introduire, ouvrir et vider le tiroir. M<sup>me</sup> Davrain avait perdu depuis six mois la clef de son meuble, quel'un aura voulu qu'elle ne restât pas toujours hors d'usage.

Un porte-monnaie contenant une petite somme, fruit du travail d'une pauvre ouvrière, a été perdu en allant de la rue Neuve à la rue Sainte-Elisabeth (par la Grande-Place). On ferait une bonne action en rapportant ce porte-monnaie à M. le curé de Sainte-Elisabeth ou au bureau du Journal de Roubaix.

Le 8 octobre, vers neuf heures du soir, on découvrait cachées derrière des meules, au chemin de Lens, sur le territoire de Mazingarbe, une quantité de